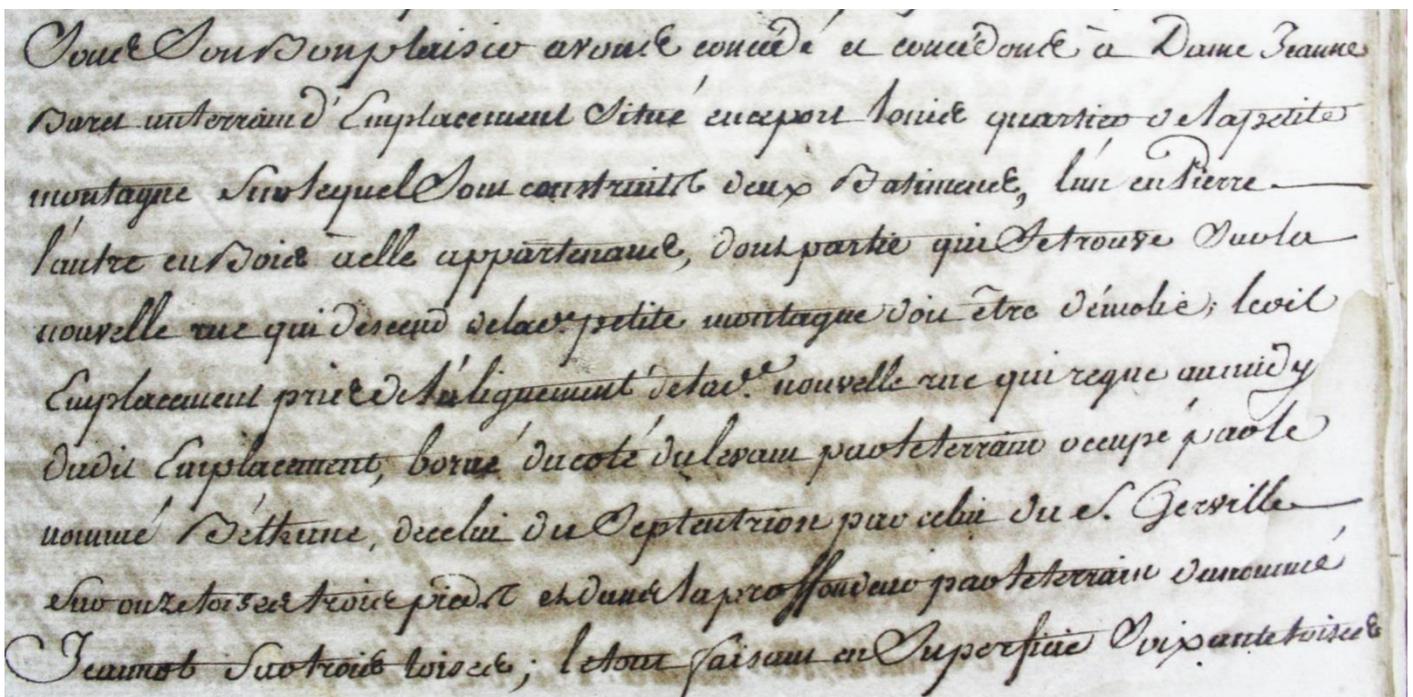


### 3 – 11 . Jeanne Baret reçoit une concession

#### pour la construction d'une maison en pierre et une maison en bois

- Est-ce la Jeanne Baret qui a fait le tour du monde ? Pour l'instant, c'est possible mais pas certain.
- Nous n'avons pas plus de détail pour l'instant et les documents de concessions et d'arpentage ne sont pas signés par les receveurs donc pas de possibilité de contrôle par l'écriture.
- Le terrain a pour origine une concession du 12 août 1770 à Port-Louis à l'Île de France.
- Pour la construction d'une maison en pierre et une maison en bois



Vous pour bon plaisir avons concédé et concédons à Dame Jeanne Baret un terrain d'emplacement situé en ce port Louis quartier de la Petite Montagne sur lequel vous construira deux bâtiments, l'un en pierre l'autre en bois a elle appartenant, dont partie qui se trouve sur la nouvelle rue qui descend de la petite montagne voir être démolie; le dit emplacement borné du côté du levant par le terrain occupé par le nommé Béthune, de celui du septentrion par celui du sieur Gerville sur onze toises et trois pieds et la profondeur par le terrain du nommé Jeannot sur trois toises, le tout faisant une superficie soixante toises

Archives Nationales de Maurice. Registre des concessions 1728-1810.

#### Transcription (non professionnelle)

pour son bon plaisir, avons concédé et concédons à dame Jeanne Baret, un terrain d'emplacement situé en ce port Louis, quartier de la Petite Montagne, sur lequel pour construire deux bâtiments, l'un en pierre, l'autre en bois, a elle appartenant, dont partie se trouve sur la nouvelle rue qui descend de la petite montagne, voir être démolie, le dit emplacement, borné du côté du levant par le terrain occupé par le nommé Béthune, de celui du septentrion par celui du sieur Gerville sur onze toises et trois pieds et la profondeur par le terrain du nommé Jeannot sur trois toises, le tout faisant une superficie soixante toises carrés, relativement au procès verbal du sieur L'Artigue, arpenteur en date du vingt juin dernier et au plan qui y est joint du dit terrain à condition pour la Dame Baret de mettre en valeur

